

Le contrat de quartier durable |CQD| Stephenson 2019 - 2023 a souhaité mettre en place des appels à projets visant à faire émerger des initiatives locales d'acteurs associatifs et/ou d'habitants, en accompagnement et en lien avec l'ensemble du programme du contrat de quartier durable.

CONSTATS

Le diagnostic du contrat de quartier durable Stephenson présente une image parfois peu attractive du quartier en raison des problématiques de **déchets, de dépôts divers dont mécanique sauvages** dans la rue, dans un quartier résidentiel.

Le quartier subit aussi des **nuisances sonores** et de **sécurité** liées à un fort trafic automobile.

Il apparaît aussi comme un **territoire de transit**, "On ne s'y arrête pas", et parfois méconnu des Schaerbeekoïses.

Le caractère résidentiel du quartier et la coupure urbaine créée par le chemin de fer engendrent peu d'échanges avec le reste de la région de Bruxelles-Capitale, donnant le sentiment **d'un quartier "oublié"**.

Il existe pourtant un **patrimoine architectural très riche**, des **habitants attachés à leur quartier** et des primo-arrivants qui souhaitent voir leur quartier préservé et offrir une image positive de leur territoire de vie et de ses richesses.

L'APPEL A PROJETS

Le présent appel à projets s'inscrit dans le **volet socio-économique** du programme contrat de quartier durable Stephenson qui intègre aussi la création de logements sociaux, d'équipements publics de proximité, d'aménagement d'espaces publics, etc.

L'appel à projets reste en lien avec d'autres opérations du volet socioéconomique ; à titre d'exemple la mission portée par l'asbl Jeunes Schaerbeekoïses au Travail qui a pour but l'insertion professionnelle sur le thème de la verdurisation des façades des maisons dans le but d'embellir et de rendre le quartier plus accueillant.

L'embellissement du quartier passe aussi par le **changement de l'image du quartier** et sa **valorisation** ; valorisation des espaces, des habitants, des talents, des actions entreprises dans le quartier, etc. parfois encore trop confidentielles.

La mission consistera à mettre en place des **actions nouvelles** en cohérence avec les initiatives déjà existantes sur le quartier visant à le **revaloriser et l'embellir, à traiter les espaces délaissés**, peu respectés, à **révéler le potentiel du quartier** ; architecturalement, socialement, de manière plus générale à induire un **regard positif du et sur le quartier**.

FICHES PROJETS DU CQD STEPHENSON

- Cocréation d'un parc public Stephenson
- Aménagement de la place Stephenson
- Création de logements sociaux
- Contrat de maille et hub mobilité durable
- Amélioration de l'habitat
- Rénovation location / Agence immobilière sociale
- Appel à projets "Stephenson embelli"
- Appel à projets "Jeunes du Quartier"
- Appel à projets "Vivre ensemble"
- Budget participatif
- Insertion professionnelle / Verdurisation du quartier

OBJECTIFS

- Améliorer le cadre de vie et l'image du quartier.
- Traiter les espaces dégradés et le quartier de manière générale.
- Favoriser la connaissance et reconnaissance du quartier et de ses habitants.
- Faire émerger les potentiels du quartier d'un point de vue urbain et/ou social.
- Accompagner la dynamique de changement du quartier.
- Favoriser des actions innovantes et pérennes dans le temps.

PORTEURS

Appel à projets

PARTENAIRES

- Associations et acteurs du quartier (habitants, écoles, commerces, etc.)
- RenovaS (coordonnateur du contrat de quartier durable Stephenson)
- Commune de Schaerbeek et autres institutions

BUDGET TOTAL

170 000 €

NOMBRE DE PROJETS

1 ou plusieurs projets sélectionnés

CALENDRIER MISE EN ŒUVRE

2019 - 2023

CONDITIONS DE REUSSITE

Le porteur de projet développera une **approche intégrée** qui impliquera les habitants et les acteurs du quartier dans la conception du projet, permettant une **programmation souple et évolutive** des actions proposées.

Il se veut une courroie de transmission entre les acteurs et les divers projets menés dans le quartier.

Le projet s'attachera à **impliquer habitants** et acteurs du quartier et à leur donner des espaces et moments de rencontre, de créativité et d'expression.

L'**articulation du projet** avec les autres opérations du contrat de quartier sera assurée en lien avec l'antenne de quartier.

LOCALISATION

Le périmètre du contrat de quartier durable Stephenson

PUBLIC CIBLE

Tous les habitants, associations et acteurs du quartier



Dépôts sauvages - rue Stephenson 2018 – © RenovaS

**APPEL A PROJETS SOCIOECONOMIQUE
DANS LE CADRE DU PROJET STEPHENSON EMBELLI
DU CONTRAT DE QUARTIER DURABLE STEPHENSON****1 - BUDGET ET CALENDRIER**

L'enveloppe budgétaire totale sur 4 ans d'un montant de **170.000 €** est rattachée au budget du contrat de quartier durable Stephenson. Elle servira à financer un projet unique ou plusieurs projets élaborés soit sur **2 ans minimum, soit sur 4 ans maximum**, l'objectif étant d'avoir des actions visibles et en cohérence avec le projet global du contrat de quartier. Le montant du projet proposé sur 2 ans ou 4 ans ne peut pas dépasser 170 000 €, cependant il peut être en dessous de l'enveloppe maximum de 170 000 €. Ce montant couvre les frais de conception, de réalisation, de sensibilisation du public, de production et de promotion du projet.

Si la totalité de cette enveloppe n'est pas affectée lors du présent appel à projets, elle pourra faire l'objet d'un potentiel nouvel appel à projets.

► ÉLÉMENTS INCLUS DANS L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE

L'auteur de projet est censé avoir inclus dans ses prix tant unitaires que globaux tous les frais et impositions généralement quelconques grevant les services.

Les candidats sont tenus d'intégrer dans leurs offres tous les frais principaux et annexes nécessaires à la réalisation de leur projet.

Sont notamment visés :

- les frais administratifs et de secrétariat ;
- les frais de coordination et de préparation, de mise en œuvre et d'évaluation du projet ;
- la participation aux réunions de préparation et de la plateforme associative locale (tous les 2 mois), y compris celles organisées sur demande expresse et unilatérale par le commanditaire ;
- les frais de démontage, de nettoyage et de remise en état d'origine des espaces investis ;
- les frais de déplacement, de transport, d'emballage ;
- les frais de reproduction, de promotion et de communication ;
- le coût de la documentation relative au service ;
- les frais liés à la sensibilisation du public visé avant, pendant et après la réalisation ;
- la livraison de documents ou de pièces liées à l'exécution des services ;
- les frais de réception ;
- les frais d'installation et de réalisation d'un événement et/ou de la signalétique ;
- les frais de traduction de tous les documents vers le français ou vers le néerlandais selon le cas, durant toute la durée de sa mission ;
- les frais d'assurance si nécessaire.

► CALENDRIER DE L'APPEL À PROJETS

- **01.02.2019** | Lancement de l'appel à projets
- **31.03.2019 au plus tard à minuit** | Dépôt des dossiers [uniquement par mail et au format .pdf]
- **Mai 2019** | Présentation orale des dossiers devant la commission de quartier [en soirée, la date sera précisée durant le 1^{er} trimestre 2019]
- **Mai - juin 2019** | Approbation par le Collège et le Conseil communal de Schaerbeek des conventions avec la Région de Bruxelles-Capitale
- **Juillet 2019** | Démarrage du projet, ou au plus tard septembre 2019

2 - SELECTION

► CRITÈRES D'ATTRIBUTION

- **Qualité du contenu** | 30%
 - Le respect des objectifs mentionnés dans l'appel à projets.
 - Originalité de la proposition.
 - Qualité de la visibilité, de l'attractivité du projet proposé.
 - Ancrage local, capacité du porteur à mobiliser des partenaires locaux (associations et/ou habitants du quartier).
- **Logistique** | 20%
 - Une gestion durable des actions et du projet (matériaux, gestion des déchets, etc.).
 - Une accessibilité à tous les publics des actions et du projet mis en place.
- **Communication** | 20%
 - La qualité de l'information et de la communication proactive envers les habitants.
- **Atouts** | 30%
 - La pertinence du projet dans un contexte de diversité sociale et culturelle de la population du quartier.
 - L'association / le partenariat avec des acteurs locaux du quartier dans la conception du projet.
 - La qualité du processus participatif envisagé avec les habitants : l'implication et la participation des habitants et des usagers d'une manière pertinente et innovante tant dans le processus que dans la finalisation du projet.
 - La fédération des associations du quartier au projet proposé.
 - Le reporting des actions et du projet sous forme de reportage photographique, captations vidéo, audio, web ou de publications (propriété intellectuelle cédée à la commune), pour rendre visible le projet.
 - La qualité de la communication : un concept clair, un titre pour le projet, ...
 - La diffusion du projet au-delà du quartier vers d'autres villes, la Région et l'Europe.
 - La faisabilité du projet en lien avec les autres opérations du contrat de quartier en tenant compte de son calendrier.
 - Le respect des coûts de la réalisation de l'ensemble du projet.

► COMITÉ DE SÉLECTION

Attention : en même temps que la remise du dossier de candidature, le ou les candidats remettront une présentation visuelle et synthétique de leur projet afin que celui-ci puisse être accessible à tous, présenté et exposé facilement. Cette présentation doit comprendre a minima : une description synthétique du projet, le planning prévisionnel et le budget.

Une concertation sera menée avec les acteurs du quartier (écoles, associations, etc.) après une pré-sélection des candidats répondant aux critères de l'appel à projets et ce en amont de la commission de quartier qui rendra également un avis sur les projets des candidats sélectionnés.

Lors de la commission de quartier (composée d'habitants, services communaux et associations du quartier), chaque équipe disposera de 10 minutes de présentation suivie de 5 minutes de questions réponses.

La sélection aura lieu lors de la commission de quartier de mai 2019 (la date sera précisée durant le 1^{er} trimestre 2019).

La sélection finale du ou des projets sera présentée au Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Schaerbeek pour approbation.

► CRITÈRES D'EXCLUSION

- Toute action qui ne respecte pas les lois et règlements communaux en vigueur.
- Tout projet qui ne propose pas une interaction avec le quartier.
- Tout projet qui porte en lui des actions ou propos discriminatoires, violents, racistes ou xénophobes.
- Un dossier de candidature incomplet.
- Un budget non respecté.
- Un calendrier non respecté.
- Un porteur de projet non prévu parmi les bénéficiaires des aides des contrats de quartier durable (*article 22 de l'ordonnance organique de la revitalisation urbaine du 06 octobre 2016, cf ci-après*).

3 – CONDITIONS ET RESPONSABILITES

En cas de groupement d'associations, **un seul porteur de projet est identifié** comme interlocuteur principal et responsable de la bonne mise en œuvre du projet.

Le ou les porteurs de projet(s) s'engagent à mettre en œuvre leur(s) projet(s) à partir de juillet 2019 et à le finaliser **au plus tard en avril 2023**.

Le porteur de projet transmet un rapport d'activités et un rapport financier rédigés suivant le modèle de l'administration publique régionale chaque année.

Une évaluation continue est prévue 2 ou 3 fois par an pour un état des lieux de l'avancement du projet, en lien avec RenovaS.

Le porteur de projet s'engage à être présent lors des plateformes récurrentes des acteurs du contrat de quartier durable Stephenson, instances d'échange et de partage d'expérience regroupant associations, écoles, maison médicale, crèche, etc. Le porteur de projet s'engage également à présenter annuellement aux habitants, l'état d'avancement de son projet.

Le porteur de projet assume l'entière responsabilité des erreurs ou manquements dans les services réalisés et leur conception.

4 – DEPOT DES OFFRES

Pour participer, les candidats doivent remettre leur(s) dossier(s) de candidature(s) via le formulaire ci-joint et au plus tard le **31 mars 2019 avant minuit** avec la mention :

Contrat de quartier durable Stephenson
Projet "Stephenson embelli"

par voie électronique en version .pdf à aezzedgui@renovas.be, la date du courriel faisant foi.

Pour toute information complémentaire :

Aziza EZZEDGUI
aezzedgui@renovas.be
+32(0)2 246 91 66

Documents obligatoires à fournir

Le projet sera constitué des documents suivants :

- Le formulaire de candidature "Stephenson embelli".
- Une présentation visuelle du projet qui permet de rapidement cerner celui-ci.
- Des références de projets réalisés par le soumissionnaire ou par des tiers, jugées pertinentes au regard de l'appel à projets.

Documents de références et de connaissance du contrat de quartier durable Stephenson

- Diagnostic du contrat de quartier durable Stephenson
http://issuu.com/1030be/docs/20180910_pta_.diagnostic_fr-nl?e=23589250/64424653
- Priorités du contrat de quartier durable Stephenson
http://issuu.com/1030be/docs/20180910_pta_.priorit_s_fr-nl?e=23589250/64424667
- Programme complet du contrat de quartier durable Stephenson avec le volet socioéconomique :
fiche N°10 "Stephenson embelli"
http://issuu.com/1030be/docs/20180910_pta_.programme_fr-nl?e=23589250/64424674
- Réglementation : Ordonnance organique de la revitalisation urbaine du 6/10/2016 et Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif aux Contrats de quartier durable du 24/11/2016 <http://quartiers.brussels/1/>